Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi vingt mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 14 mars 2024 s'est réuni à la mairie d'Isles sur Suippe, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guy RIFFE, Maire.

Etaient présents: Monsieur AUBIAT Benjamin, Monsieur AUGUSTE Daniel, Monsieur CHATRIOT Hervé,

Monsieur CORDELIER Sylvain, Monsieur DAUPHINOT Laurent, Monsieur HIRZEL William, Monsieur LECOMTE Sébastien, Madame LEPART Isabelle, Madame RAMOS Sonia, Monsieur RIFFE Guy, Madame TRIBUT Cindie, Madame VINCENT Céline.

Etait absente excusée: Madame Aurore HAULIN

Secrétaire : Monsieur CHATRIOT Hervé est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu et les délibérations du Conseil Municipal du mercredi 21 février 2024 sont lus et approuvés à l'unanimité par les membres présents.

N° 714- 20 mars 2024

URBANISME

1- <u>Déclaration préalable</u>

39 Rue du Piquelet : Pose de panneaux photovoltaïques

2- Loi Climat et Résilience du 22/08/2021 et loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) du 20/07/2023

L'objectif est de diviser par 2 la consommation d'espaces agricoles et forestiers (ENAF) pendant la période 2021-2030 inclus par comparaison avec la surface consommée dans la période 2011 à 2020 inclus, pour aboutir à zéro artificialisation nette en 2050.

Cela concerne la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés :

- indépendamment des zonages du P.L.U.
- à compter du démarrage des travaux

Le Grand Reims, entre 2011 et 2020 inclus, a consommé 763 ha.

Entre 2021 et 2030 inclus, au maximum, ne pourront être consommés que 381,5 ha.

Une garantie communale universelle est fixée à un hectare par commune et assortie d'une possibilité de mutualisation à l'échelle intercommunale pour la période 2021-2030.

Pour la C.U.G.R., 145 ha sont garantis par cette règle.

Sur la C.U.G.R., 110 ha ont été potentiellement consommés entre 2021 et 2030 inclus.

Les communes ayant peu ou pas consommé entre 2021 et 2030 inclus peuvent, par la garantie communale, consommer d'ici fin 2020 105,5 ha.

La capacité de consommation foncière, autre que par la garantie communale, est donc de 166 ha, ce qui est peu au vu des projets identifiés.

N° 715 – 20 mars 2024 COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND REIMS (C.U.G.R.)

1) Compost

Une distribution gratuite à tous les foyers de la C.U.G.R. sera faite le 6 avril 2024, de 8H30 à 12H00 et de 13H00 à 17H00, à tous ceux qui se présenteront à COURCY – Microville 112

2) Qualité de l'eau

A partir de 2024, de nouvelles molécules sont intégrées dans le contrôle sanitaire de nos eaux, dont des métabolites. La limite réglementaire est de 0,1 microgramme par litre et la valeur sanitaire maximale est fixée à 3 microgrammes par litre. Jusqu'à cette limite, l'eau est consommable sans danger pour la santé. Notre eau est consommable.

3) Projet de zone d'activité Bazancourt – Boult – Pomacle

Les études se poursuivent en intégrant les besoins d'évacuation des eaux et des boues de décantation produites lors de l'exploitation des bassins où sont rejetées toutes les eaux non-domestiques des industriels du secteur.

N°716– 20 mars 2024 PERSONNEL DU SECRÉTARIAT

Monsieur le Maire précise :

- Madame Karine GLÉ est présente 28,5 heures par semaine
- Madame Marie-Hélène RICHET est présente 28,5 heures par semaine
- Madame Christelle JACQUET est présente 10,5 heures par semaine et assure aussi 18 heures à l'Agence Postale.

Les congés des 3 personnes représentent l'équivalence de 15 semaines d'absences au total, pour l'une d'entre elles

$N^{\circ}717 - 20 \text{ mars } 2024$

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT DE LA PROCESSION – EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal, constatant qu'il y a concordance entre les écritures comptables de Monsieur le Receveur Municipal et celles de la commune, déclare que le compte de gestion, dressé par Monsieur le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve.

A l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2023 de la commune est approuvé.

Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents (2024-3-1)

$N^{\circ}718 - 20 \text{ mars } 2024$

COMPTE ADMINISTRATIF ANNÉE 2023 DU LOTISSEMENT DE LA PROCESSION

Les recettes sont constituées par un encaissement d'un prêt de 130.000 euros et de l'inscription du reste de l'année 2022 pour 69.700 euros.

Les dépenses, d'un montant de 8.870,26 euros sont constituées de frais de géomètre et d'études de sol. Un montant de 190.829,74 euros sera à reporter en recettes en 2024.

Monsieur le Maire sort de la salle pendant le débat.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des présents.

Une délibération est prise (2024-3-2).

Le montant de 190.829,74 euros est reporté en recettes d'investissement, compte R001 sur le Budget Primitif 2024.

Une délibération est prise (2024-3-3)

$N^{\circ}719 - 20 \text{ mars } 2024$

BUDGET PRIMITIF 2024 DU LOTISSEMENT DE LA PROCESSION

Monsieur le Maire présente les documents de proposition du budget primitif 2024.

Ces documents sont validés à l'unanimité des présents, le projet de budget primitif est adopté.

Une délibération est prise (2024-3-4).

$N^{\circ}720 - 20 \text{ mars } 2024$

VOTE DES SUBVENTIONS, ANNÉE 2024, AUX ASSOCIATIONS

Le projet d'attribution des subventions est distribué à tous les membres du Conseil.

Une nouvelle Association, dont le siège est à ISLES-SUR-SUIPPE, bénéficiera d'une subvention. Il s'agit de l'Association des parents d'élèves de la DOLINE, école où de nombreux enfants d'Isles sont encore inscrits.

A l'unanimité des membres présents, le projet d'attribution des subventions est adopté.

Une délibération est prise (2024-3-5).

N°721 – 20 mars 2024 TAUX DE LA FISCALITÉ COMMUNALE

L'étude du projet de budget par la Commission des Finances, réunie le mercredi 13 mars 2024, a été faite en maintenant le taux des taxes constant, soit :

-	Taxe foncière bâtie	34,21 %
-	Taxe foncière non-bâtie	11,07 %
_	Taxe d'habitation	12,87 %

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal maintient les taux des taxes à leur valeur des années antérieures.

Une délibération est prise (2024-3-6).

$N^{\circ}722 - 20 \text{ mars } 2024$

BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA COMMUNE

1) Projet de recettes de fonctionnement

Le total s'élève à 476.200 euros

2) Projet de dépenses de fonctionnement

Le total, en équilibre avec les recettes de 476.200 euros, permet de prévoir un virement à la section d'investissement de 55.000 euros

3) Projet de recettes d'investissement

Elles se décomposent notamment en :

- Virement de la section de fonctionnement pour 55.000 euros
- Retour de la TVA payée en 2022 pour 20.400 euros
- Perception de subventions pour les travaux de 2023 pour 55.000 euros
- Vente de terrain au Lotissement de la Procession pour 300.000 euros
- Souscription d'un prêt pour les travaux de la Mairie en attendant la récupération de la TVA et la perception des subventions pour 372.000 euros.

Le total de ces recettes est de 838.400 euros

4) Projet de dépenses d'investissement

En équilibre avec les recettes, elles comprennent notamment les travaux d'extension de la Mairie pour 470.000 euros TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide ce projet de budget primitif.

Une délibération est prise (2024-3-7).

 $N^{\circ}723 - 20 \text{ mars } 2024$

BROCANTE 2024

L'Association ISLES ANIM' nous demande l'autorisation d'organiser une brocante le jeudi 9 mai 2024 dans les rues du village.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte.

Une délibération est prise (2024-3-8).

 $N^{\circ}724 - 20 \text{ mars } 2024$

INFORMATIONS 2024

Messieurs AUBIAT et CHATRIOT rendent compte du travail de la Commission Communication réunie le 14 mars 2024 pour la création d'un site internet municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h06.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 17 avril 2024 à 20h30